



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1



2024 > 2025

Guide d'accueil des étudiants internationaux

Sommaire

1 ▾

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

P6 **Présentation de l'université**

P8 **Chiffres-clés**

2 ▾

Venir étudier à Paris

P12 **Démarches administratives**

- > Visas et titres de séjour
- > Logement
- > Santé
- > Banques

P22 **Vivre à Paris**

- > Budget
- > Travailler en France
- > Se déplacer
- > Sortir

3 ▾

Vie universitaire

P34 **Organisation des études**

P36 **Devenir étudiant(e)
à Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

- > Inscription
- > Intégration

P40 **Ressources**

- > Services numériques
- > Bibliothèques

P45 **Engagements de l'université**

- > Handicap
- > Dispositif de signalement
- > Développement durable

P47 **Associations et activités culturelles**

- > Associations
- > Activités culturelles

P50 **Sport**

P52 **Restauration**

4 ▾

Informations pratiques

P56 **Calendrier universitaire**

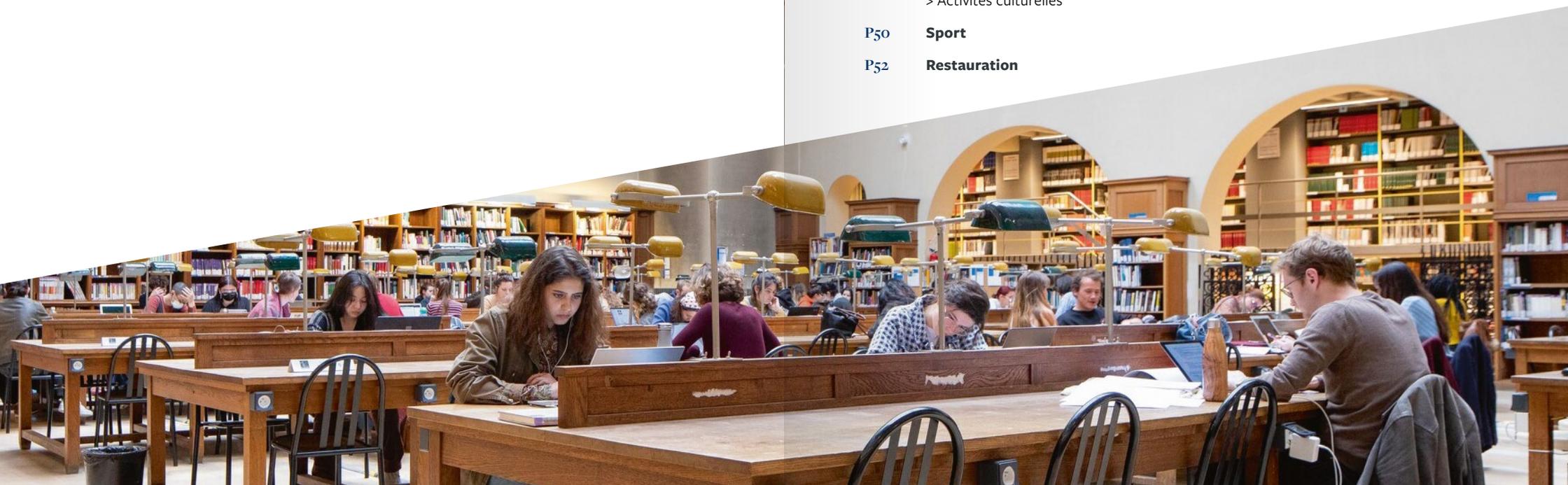
P60 **Centres de Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

P62 **Acronymes utiles**

P64 **Contacts**

- > Maison Internationale
- > Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- > Numéros d'urgence

P65 **Check-lists récapitulatives**

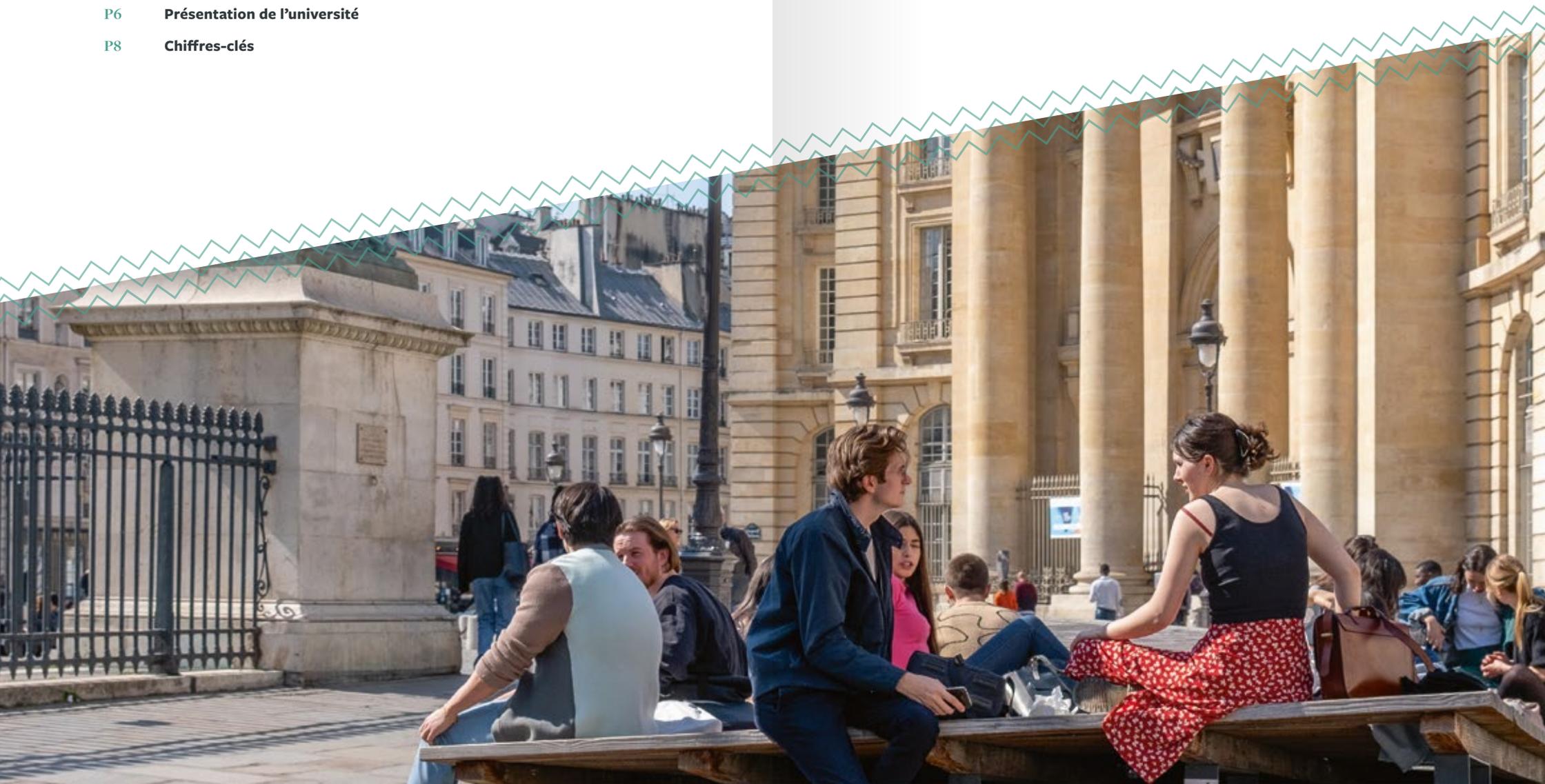


1 ▼

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

P6 **Présentation de l'université**

P8 **Chiffres-clés**



Présentation de l'université

Héritière du Collège de la Sorbonne fondé au XIII^e siècle par Robert de Sorbon et située au cœur du quartier latin de la capitale, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est aujourd'hui l'une des universités françaises les plus anciennes et les plus renommées. Depuis sa constitution en 1970, l'université a toujours su allier tradition et modernité.



Trois grands pôles disciplinaires

L'offre de formation proposée par Paris 1 Panthéon-Sorbonne repose sur trois piliers : les sciences économiques et de gestion, les sciences humaines et les arts, et les sciences juridiques et politique. Cet éventail complet de formations fait de Paris 1 Panthéon-Sorbonne la plus grande université française de sciences humaines et sociales, tant par la diversité de ses enseignements que par le nombre d'étudiants.

Privilégiant l'interdisciplinarité depuis sa création, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose des doubles cursus innovants, en licence comme en master, réputés aussi bien en France qu'à l'étranger.

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est présente dans plusieurs classements internationaux et se distingue particulièrement dans le dernier classement QS 2024 par discipline, dans lequel neuf de ses domaines d'études et de recherche figurent dans le top 50 mondial.

Une université tournée vers la recherche

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ne conçoit pas la formation sans la recherche. À l'image de son offre de formation, la recherche est structurée autour de trois grands pôles disciplinaires avec 37 unités de recherche (dont 24 en cotutelle avec le Centre national de la recherche scientifique et/ou l'Institut de recherche pour le développement) et 10 écoles doctorales. Chaque année, plus de 300 thèses de doctorat et habilitations à diriger des recherches (HDR) sont soutenues à l'université.

Ouverture sur le monde

Parmi les 45 000 étudiants inscrits dans les 10 unités de formation et de recherche et les quatre instituts de l'université, 20% sont de nationalité étrangère. Grâce aux liens étroits et anciens que l'université a su nouer avec un grand nombre d'établissements dans le monde (plus de 300 partenaires dans 65 pays) et de par son implication au sein de nombreux réseaux, l'internationalisation de l'enseignement et de la recherche à Paris 1 Panthéon-Sorbonne ne cesse de croître et de se renforcer.

Cette forte présence à l'international permet à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de proposer par exemple des cotutelles internationales de thèses, des Erasmus Mundus, des diplômes conjoints ou encore de nombreuses formations internationales diplômantes parfois délocalisées au sein d'universités partenaires étrangères.

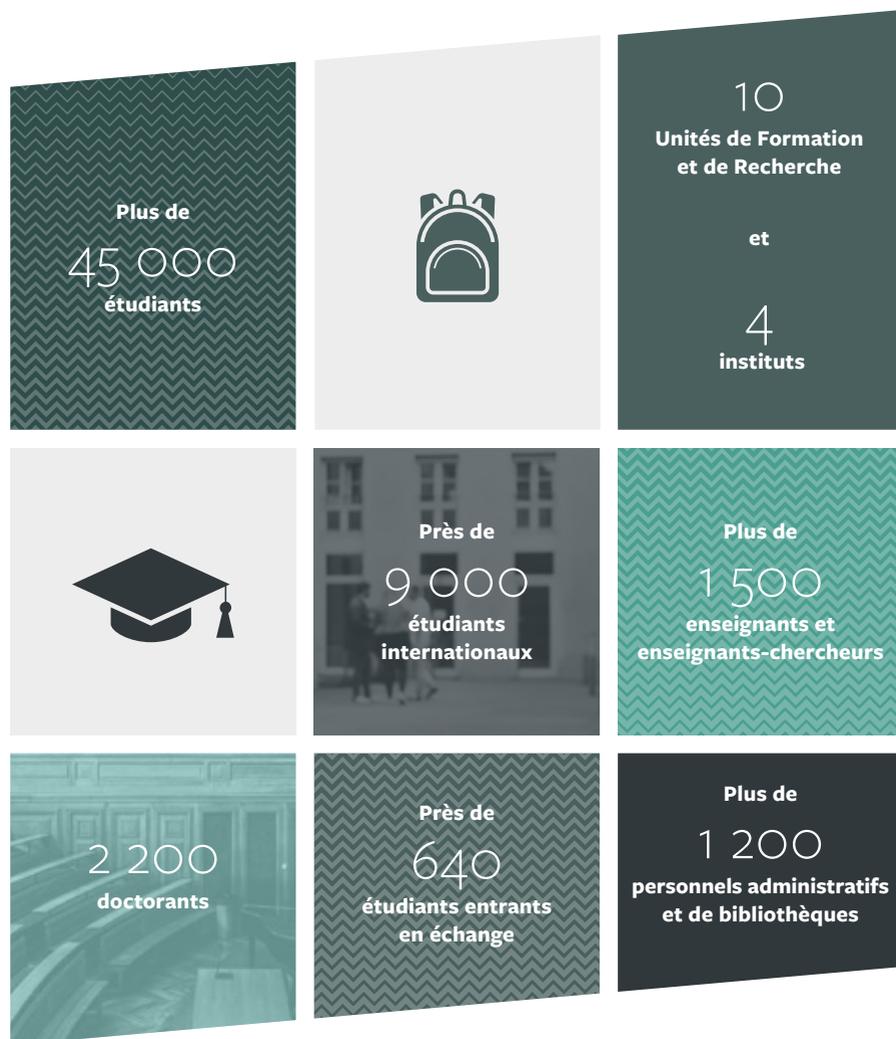


L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est membre fondateur de l'alliance d'universités européennes Una Europa aux côtés de 10 autres institutions européennes d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan. Les universités membres d'Una Europa ont décidé de baser leur coopération en matière d'enseignement, de formation et de recherche autour de six grands domaines d'action : les études européennes, le développement durable, le patrimoine culturel, la science des données et l'intelligence artificielle, la santé et les matériaux du futur.

En 2020, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a obtenu le label «Bienvenue en France» (niveau 2 étoiles), attestant de la qualité de ses actions entreprises pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux.



Chiffres-clés



2 ▾

Venir étudier à Paris

P12 Démarches administratives

- > Visas et titres de séjour
- > Logement
- > Santé
- > Banques

P22 Vivre à Paris

- > Budget
- > Travailler en France
- > Se déplacer
- > Sortir

Démarches administratives



Visas et titres de séjour

Si vous n'avez pas la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne, de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin ou du Vatican, vous devez obtenir un visa pour venir étudier à l'université. Cette formalité doit s'accomplir avant votre arrivée en France. Rendez-vous sur le site France-Visas pour savoir quel visa demander en fonction de votre situation et de votre séjour.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VISAS POUR ÉTUDIER EN FRANCE

Pour un séjour de trois mois ou plus (visa long séjour)

Le Visa Long Séjour valant Titre de Séjour mention « étudiant » (VLS-TS « étudiant »)

vous permet de suivre des études en France pour une période de quatre à 12 mois. À son expiration, vous devez demander une carte de séjour pour pouvoir rester en France.

Le Visa Long Séjour Temporaire (VLS-T) « étudiant »

permet de suivre des études en France pour une période de quatre à 12 mois. Il n'est pas renouvelable.

Le visa long séjour portant la mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée »

son titulaire devra se présenter en préfecture dans un délai de deux mois afin d'obtenir un titre de séjour.

Pour un séjour de moins de trois mois (visa court séjour)

Le visa de court séjour « étudiant concours »

ne concerne que les étudiants non-européens et n'est valable qu'en France. Il vous permet de venir en France pour passer un concours ou un entretien d'admission dans un établissement de l'enseignement supérieur. Notez que le visa court séjour « étudiant concours » ne peut être délivré que si le résultat du concours ou de l'entretien d'entrée est connu dans les trois mois.

Le visa Schengen court séjour

permet d'entrer et de séjourner dans les pays de l'Espace Schengen pour une durée maximale de 90 jours. Vous pouvez en être dispensé(e) en fonction de votre nationalité ou de votre situation.

Comme les motifs touristiques ou d'affaires, suivre une formation courte, effectuer un stage

ou exercer une activité rémunérée après avoir obtenu une autorisation provisoire de travail sont des motifs valides pour se voir accorder un visa Schengen court séjour. Le visa Schengen court séjour à une seule entrée n'est valable que pour un unique voyage. S'il permet deux ou

plusieurs entrées, c'est un visa de circulation qui est valide entre six mois et cinq ans. Il autorise un ou plusieurs séjours successifs ne dépassant pas 90 jours étalés sur une période maximale de 180 jours.

Modalités de demande

Avant votre départ pour la France, vous devez demander un visa au consulat de France de votre lieu de résidence en présentant notamment votre certificat d'admission à l'université, des justificatifs de ressources et une attestation d'hébergement en France.

Si vous habitez dans un pays à procédure « Études en France », cette demande doit être faite en ligne avec l'aide de l'espace Campus France de votre lieu de résidence.

DÉMARCHES DÈS VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE

Pour les visas de long séjour

Si vous êtes titulaire d'un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS)

s'il s'agit de votre première demande, vous disposez de trois mois pour faire les démarches nécessaires. Vous devrez valider votre visa en ligne en vous connectant sur l'ANEF (administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr).

Modalités de validation

Pour valider votre VLS-TS en ligne, vous aurez besoin d'une adresse e-mail valide, des informations figurant sur votre visa, de votre date d'arrivée en France, de votre adresse de résidence en France et d'une carte de paiement pour payer la taxe de séjour en ligne.

Si vous ne disposez pas de carte de paiement, vous pouvez acheter un timbre électronique dans un bureau de tabac, sur une borne dédiée, et payer en espèces.

Une fois la procédure en ligne terminée, vous recevrez par e-mail vos identifiants de connexion pour accéder à votre espace personnel et obtenir la confirmation de validation de votre VLS-TS. Un deuxième e-mail pouvant être téléchargé vous confirmera les informations que vous avez renseignées en ligne.

Si vous êtes titulaire d'un Visa Long Séjour Temporaire (VLS-T)

sachez qu'il n'a pas besoin d'être validé en préfecture à votre arrivée. Vous n'avez aucune démarche à accomplir pendant toute la durée de validité de votre visa. Le VLS-T n'est pas renouvelable, vous ne pouvez pas prolonger votre séjour au-delà de sa durée de validité. A son expiration, vous devez quitter le territoire français.

Pour les visas de court séjour

Si vous êtes titulaire d'un visa de court séjour « étudiant concours »

en cas d'admission, vous pourrez demander une carte de séjour étudiant en préfecture sans être obligé de retourner dans votre pays de résidence. En cas d'échec, vous devrez quitter la France dès la publication des résultats.

Si vous êtes titulaire d'un visa Schengen court séjour

aucune formalité n'est nécessaire ni à l'arrivée, ni au départ. À l'expiration des 90 jours, vous devez quitter l'espace Schengen. Le visa Schengen court séjour est renouvelable, mais vous devrez attendre six mois pour déposer une nouvelle demande. À la différence d'un visa de long séjour, il ne vous autorise pas à vous installer en France.

Attention !

Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant ou en titre de séjour étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.

Si vous êtes titulaire du visa long séjour portant la mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée »

vous devez dans les deux mois de votre arrivée solliciter la délivrance d'une carte de séjour auprès de la préfecture de votre domicile.

Contact

titredesejouretudiant@univ-paris1.fr

Site utile

France-Visas :
france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil

Logement

La recherche de logement en Île-de-France n'est pas une chose facile et peut prendre du temps. Il convient donc d'anticiper au maximum cette démarche. Chaque étudiant doit chercher par lui-même son logement, et au besoin prévoir des solutions de logement temporaire pour les premiers temps de l'année universitaire.

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dispose de quelques logements dans des résidences universitaires qu'elle réserve aux étudiants en programme d'échange. Toutefois, l'admission et l'inscription à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'entraînent pas l'attribution automatique d'un logement.

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ne délivre pas d'attestation de logement par anticipation vous permettant d'entreprendre vos démarches consulaires. Néanmoins, un justificatif de domicile temporaire est suffisant.

Pour vous aider dans votre recherche, Paris 1 Panthéon-Sorbonne vous propose diverses possibilités de logement. Veuillez noter que ces possibilités ne permettent malheureusement pas de satisfaire toutes les demandes.



LOGEMENTS EXCLUSIVEMENT POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN PROGRAMME D'ÉCHANGE

Les possibilités de logement présentées ci-dessous concernent uniquement les étudiants étrangers en programme d'échange.

L'attribution de ces logements est effectuée par la direction des Relations internationales (DRI) de l'université en fonction des demandes et disponibilités. La DRI vous contactera en juin et décembre pour vous permettre de candidater à un logement. Si vous êtes en situation de handicap, signalez-le nous afin que cela soit pris en compte dans vos démarches.

Crous de Paris

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dispose chaque année de quelques logements dans certaines résidences du Crous de Paris, de début septembre à fin juin. Le loyer est compris entre 250 et 550€ en fonction du type de logement.

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP)

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dispose chaque année de quelques logements à la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP). Le loyer est compris entre 670 et 780€ en fonction du type de logement. Ces logements sont destinés uniquement aux étudiants étrangers en programme d'échange de niveau master et doctorat. Les étudiants sélectionnés recevront un code partenaire pour la constitution de leur dossier de candidature.

Veuillez noter que ces deux organismes peuvent aussi demander le paiement de frais de réservation non remboursables.



LOGEMENTS POUR TOUS LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (PROGRAMME D'ÉCHANGE ET MOBILITÉ INDIVIDUELLE)

Ces possibilités de logement concernent tous les étudiants étrangers inscrits à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP)

Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) de niveau master, vous pouvez faire une candidature individuelle à la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP), directement sur son site Internet. Dans ce cas, vous ne devez pas renseigner de code partenaire dans le formulaire.

Studapart

Partenaire de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la plateforme Studapart met à disposition des étudiants des offres de logement de différents types (particuliers, résidences étudiantes, agences immobilières).

Si vous êtes intéressé(e) par cette possibilité de logement, vous devez contacter la direction des Relations internationales dès que vous êtes en mesure de fournir un document prouvant votre acceptation à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Le pôle Vie étudiante de Paris 1 Panthéon-Sorbonne a également développé différents partenariats pour vous accompagner dans votre recherche de logement. Consultez leur page Facebook pour plus d'informations.

Contact

international-housing@univ-paris1.fr

Sites utiles

Crous :
www.crous-paris.fr/se-loger

CiuP :
www.ciup.fr

Studapart :
pantheonsorbonne.studapart.com/fr/

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Assurance habitation

Que vous soyez logé(e) dans une résidence du Crous ou à la CiuP, ou que vous soyez locataire d'un logement dans le parc privé, il vous sera demandé de souscrire une assurance habitation auprès d'une société d'assurance ou d'une banque.

L'assurance habitation permet de couvrir financièrement les dommages pouvant survenir dans votre logement, à la suite d'un cambriolage, d'un incendie ou d'un dégât des eaux, par exemple. Cette assurance est obligatoire et est à la charge du locataire. Le montant de l'assurance habitation varie, entre autres, en fonction du lieu de votre logement, de sa superficie et de la valeur totale de vos biens.

L'assureur auprès duquel vous signerez un contrat d'assurance habitation pourra aussi vous fournir une attestation de responsabilité civile, document indispensable à la finalisation de votre inscription administrative à l'université. L'attestation de responsabilité civile vous couvre en cas de dommages causés aux tiers et/ou aux biens. L'attestation de responsabilité civile peut aussi être obtenue auprès d'une mutuelle.

Dépôt de garantie

À la signature du bail (ou contrat de location), il est courant que le propriétaire exige du locataire qu'il verse un dépôt de garantie. Il s'agit d'une somme d'argent que le propriétaire conservera pendant toute la durée de la location, destinée à couvrir certains manquements du locataire, comme un loyer impayé ou certaines dégradations dans le logement.

Caution locative

Un propriétaire exige souvent d'un locataire qu'il puisse prouver l'existence d'un garant. Un garant, généralement un membre de sa famille ou un ami qui accepte de se porter caution, s'engage à payer le loyer du locataire dans le cas où ce dernier se trouverait dans l'impossibilité de le faire. Si aucun de vos proches ne peut se porter caution pour vous, vous pouvez vous adresser à certains organismes spécialisés.

Le groupe Action Logement a mis en place le Visa pour le logement et l'emploi (Visale), une caution gratuite accordée à un locataire qui permet de prendre en charge le paiement de son loyer en cas de défaillance de paiement. Sur le même principe, Garantme propose également une garantie aux étudiants qui en sont dépourvus. Cette prestation est payante.

Aide personnalisée au logement (APL)

L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière accordée sous conditions de ressources aux personnes pour les aider à payer leur loyer.

Vous pouvez faire une demande pour recevoir l'APL auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Le montant de l'APL est variable en fonction, entre autres, de votre lieu de résidence, de la superficie de votre logement et de vos ressources. Pour savoir si vous êtes éligible et pour connaître le montant de l'aide à laquelle vous pourriez avoir droit, vous avez la possibilité de faire une simulation sur le site de la CAF.

Sites utiles

Visale : www.visale.fr

Garantme : garantme.fr/fr

Campus France : www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France

CAF : www.caf.fr

L'affiliation à la sécurité sociale est gratuite et obligatoire pour tous les étudiants en France, qu'ils soient français ou étrangers.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Pourquoi ?	Quand ?	Comment ?	Combien ?
Pour me faire rembourser une partie de mes frais de santé (consultation médicale, examens médicaux, etc.).	Dès que possible après mon inscription à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.	En me connectant sur le site ameli destiné aux étudiants étrangers, disponible en français et en anglais.	C'est gratuit. Les étudiants, français comme étrangers, ne payent pas pour s'inscrire à la sécurité sociale française.

Je dois m'affilier si :

- > Je suis étudiant(e) européen(ne) et je n'ai pas de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).
- > Je suis étudiant(e) européen(ne) et j'ai un formulaire S1.
- > Je ne suis pas étudiant(e) européen(ne).

Je n'ai pas besoin de m'affilier si :

- > Je suis européen(ne) et je suis en possession d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie ou d'un certificat provisoire. Je serai remboursé(e) de mes frais de santé dans les mêmes conditions que si j'étais dans mon pays d'origine. Ma carte doit être valide au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours.
- > J'ai déjà été inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur français, quelle que soit ma nationalité. Je vérifie auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ma bonne affiliation.

Les étudiants ayant la nationalité d'un pays de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, du Royaume-Uni ou de la Suisse ont la possibilité d'avoir une Carte Européenne d'Assurance Maladie. Ils n'ont donc pas besoin de s'inscrire à la sécurité sociale française. Cette carte doit être demandée dans son pays d'origine. La Carte Européenne d'Assurance Maladie donne accès aux soins en France.

Qu'est-ce que le formulaire S1 ?

Le formulaire S1 concerne uniquement les citoyens des pays de l'Union européenne, de l'Espace Économique Européen (EEE) et de la Suisse.

C'est un document portable qui se demande dans votre pays d'origine, avant de partir, auprès de l'organisme de santé où vous êtes affilié(e). Il vous permet de vous inscrire à la sécurité sociale en France.

Des accords de réciprocité existent entre l'assurance maladie française et celles d'autres pays. Pour en savoir plus sur ces accords, consultez le site du CLEISS (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale).

LES MUTUELLES ET LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Pour augmenter le montant des remboursements des frais de santé, il est possible de souscrire une complémentaire santé ou mutuelle.

Comment souscrire à une mutuelle ?

Il n'est pas obligatoire mais recommandé de souscrire à une mutuelle pour compléter ses remboursements de santé. Vous pouvez demander un devis et comparer les offres auprès de différents organismes tels que les mutuelles étudiantes, les compagnies d'assurance ou les banques. Les offres de certaines mutuelles peuvent également inclure une responsabilité civile. Cela vous permettra d'être couvert(e) sur votre lieu d'études ou votre lieu de stage.

LES CONSULTATIONS

Comment consulter un médecin ?

Il existe au sein même de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le service de Santé étudiante (SSE), où des médecins, psychologues et infirmiers conseillent les étudiants et leur permet des consultations individuelles pour de la prévention et de l'information en matière de santé, de contraception ou encore de diététique. Les psychologues reçoivent gratuitement les étudiants sur rendez-vous. Le Relais handicap de l'université reçoit et accompagne les étudiants en situation de handicap dans leurs études. L'université est également partenaire de Nightline, une ligne d'écoute nocturne entièrement dédiée aux étudiants qui ont besoin de parler.

Vous pouvez aussi trouver les coordonnées d'un médecin extérieur à l'université et prendre rendez-vous en ligne sur le site web ou l'application mobile Doctolib.

Si vous avez des questions sur la sexualité, sur les relations amoureuses ou sur les moyens de contraception, adressez-vous au Planning familial, association qui propose des consultations gratuites et confidentielles. Les femmes peuvent notamment s'y faire prescrire un moyen de contraception qui leur convient. Le Planning familial dispose d'antennes partout en France.



Sites utiles

Ameli pour les étudiants étrangers :
etudiant-etranger.ameli.fr

CLEISS : www.cleiss.fr

Nightline : www.nightline.fr

Doctolib : www.doctolib.fr

Page « Santé » du site web de l'université :
pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/sante

Relais handicap : pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/relais-handicap

Planning familial :
www.planning-familial.org

€ Banques

Posséder un compte bancaire est un droit reconnu par la loi française. Un(e) étudiant(e) étranger(e) qui réside en France peut donc ouvrir un compte bancaire dans n'importe quelle banque en France. Les différents établissements bancaires sont représentés dans la majorité des villes : il suffit de prendre un rendez-vous avec un conseiller dans une agence.

Tous les étudiants ont le droit d'ouvrir un compte bancaire en France. Cela vous facilitera la vie quotidienne, notamment pour régler vos factures (électricité, téléphone, loyer) et vos abonnements (transports, Internet). Vous pourrez également percevoir plus facilement vos éventuels salaires et vous faire rembourser vos frais de santé directement. Une carte de paiement française vous permettra de régler la majorité de vos dépenses et vous évitera de transporter des sommes importantes d'argent liquide. Grâce à votre relevé d'identité bancaire (RIB), vous pourrez mettre facilement en place des prélèvements automatiques pour vos différents abonnements.

De plus, vos relevés bancaires peuvent servir de preuve de versement de subsides en France dans le cadre d'un renouvellement de titre de séjour.

Comparez les offres de différentes banques, car les coûts de la carte bancaire, des virements internationaux et des retraits d'argent à l'étranger peuvent sensiblement varier d'un établissement à l'autre.

Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant.

En cas de difficulté pour ouvrir un compte bancaire, il existe une procédure dite de « droit au compte ». La Banque de France désignera d'office une banque qui sera obligée de vous ouvrir un compte. Les détails de cette procédure, les documents à fournir et les associations proposant de l'aide sont sur le site de la Banque de France.

Site utile

Banque de France :
particuliers.banque-france.fr/votre-banque-et-vous/droit-au-compte/jai-besoin-dun-compte-bancaire



Vivre à Paris

€ Budget

COÛT DE LA VIE

Les tarifs ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent varier.

Logement



(loyer mensuel)	
Studio au Crous :	250€-550€
Studio à la Ciup :	670€-780€
Studio privé :	800€
<hr/>	
Électricité, eau (mensuel) :	50€-100€

Alimentation



Repas au restaurant universitaire :	1€-3,30€
Repas au restaurant :	15€-25€
Sandwich :	4€-6€
Café :	2€-3€
Baguette :	1€-1,30€
Viennoiserie :	1€-2€

Transports



Forfait mensuel :	86,40€
Ticket de métro :	2,15€
Forfait annuel étudiant :	382,40€
Ticket à bord du bus :	2,50€

Téléphonie, Internet



(abonnement mensuel)	
Téléphonie mobile :	15€-20€
Internet - TV :	30€-40€

Loisirs



Place de cinéma :	7€-15€
Entrée pour une exposition :	5€-20€
Entrée à la piscine :	2€-3,50€

Aides financières

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter le pôle Vie étudiante afin de faire un point sur votre situation et éventuellement faire une demande d'aide financière : fsdie-social@univ-paris1.fr.

Travailler en France

La loi française autorise la plupart des étudiants étrangers à travailler 964 heures dans l'année, soit l'équivalent de 60% de la durée légale du temps de travail. Il ne peut donc s'agir que d'un salaire d'appoint. Selon votre situation, vous pouvez être amené(e) à demander une autorisation de travail. Cette demande s'effectue via la plateforme en ligne ANEF du ministère de l'Intérieur.



La réalisation d'un stage est parfois obligatoire pour valider certains diplômes. Les étudiants français et étrangers sont alors soumis aux mêmes règles :

- > Le stage doit être encadré par une convention signée entre l'établissement et la structure accueillant l'étudiant.
- > Une gratification d'au moins 4,35€ par heure de stage est obligatoire si la durée de votre stage est supérieure à deux mois consécutifs (ou à partir de la 309^e heure de stage).

La plateforme Jobaviz du Crous propose gratuitement des offres d'emploi entièrement dédiées aux étudiants, leur permettant de trouver un travail compatible avec leurs études et adapté à leur profil.

www.jobaviz.fr

Le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) propose également une sélection d'offres d'emploi dont des « jobs étudiants ».

www.cidj.com

RéseauPro est une plateforme numérique permettant aux étudiants et diplômés de l'université de trouver des offres de stage et d'emploi.

reseaupro.univ-paris1.fr

Se déplacer

À PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE

Paris et l'Île-de-France sont desservies par un vaste réseau de transports en commun étendu sur 5 zones : métro, bus, tramway, réseau express régional (RER) et trains régionaux (Transilien). La RATP assure l'exploitation de la majeure partie des transports en commun de Paris et d'une partie de sa banlieue.

Si vous souhaitez prendre un abonnement, vous avez le choix entre :

- > **Le forfait imagine R Étudiant** : forfait annuel destiné aux étudiants de moins de 26 ans résidant en Île-de-France. Il permet des voyages illimités dans toute la région (tarif toutes zones: 382,40€ par an, incluant les frais de dossier).
- > **Le forfait Navigo Mois** : forfait mensuel permettant de voyager en illimité dans toutes les zones (86,40€ par mois).

Métro, bus et tramway

Le prix d'un ticket t+ est de 2,15€ par trajet. Il est disponible sur l'application mobile Île-de-France Mobilités ou sur le passe non nominatif Navigo Easy, qui peut être acheté en guichet/station pour 2€. Le ticket t+ est valable sur la totalité des réseaux RER et train dans Paris, métro, tram et bus.

Vous pouvez également obtenir une carte à valider à chaque trajet en souscrivant au service Navigo Liberté+. Vous payez l'ensemble de vos trajets effectués en prélèvement automatique le mois suivant, en bénéficiant d'un tarif avantageux de 1,73€ l'unité.

- > **Le métro** est le mode de transport le plus simple, le plus rapide et le moins coûteux pour se déplacer à Paris. Le réseau compte 16 lignes et plus de 300 stations à Paris et en banlieue. En semaine, le métro est ouvert de 5h30 à 1h15 environ. Les vendredis et samedis soir, tout comme les veilles de fêtes, il ferme au plus tard à 2h15.
- > **Le Noctilien** est un service de 47 lignes de bus permettant de se déplacer à Paris et en Île-de-France, la nuit, entre 0h30 et 5h30.
- > Sur les **14 lignes du réseau francilien de tramway**, quatre desservent Paris : T2, T3a, T3b et T9. Les tickets de tramway sont les mêmes que ceux utilisés à bord du métro, des bus et du RER dans Paris.

> **Le bus** est un excellent moyen de découvrir Paris. Les lignes de bus dans Paris circulent pour la plupart du lundi au dimanche. La fréquence de passage des bus les dimanches et jours fériés peut être réduite selon les lignes.



RER et Transilien

Le réseau de RER est constitué de 5 lignes (A, B, C, D et E) qui desservent Paris et l'Île-de-France. Les tarifs des tickets sont les mêmes que ceux du métro à condition de circuler uniquement dans Paris intra-muros. Au-delà, le tarif dépend de votre destination en région parisienne.

Les trains Transilien sont des trains régionaux qui partent essentiellement des grandes gares parisiennes (Gares du Nord, de l'Est, de Lyon, d'Austerlitz, Montparnasse et Saint-Lazare).

Vélo

Vélib' est le système de vélos en libre-service de Paris. Pour pouvoir utiliser les vélos mécaniques et électriques de Vélib', vous avez le choix entre des forfaits temporaires 1 trajet, 1 jour ou 3 jours, et des abonnements avec ou sans engagement. Île-de-France Mobilités propose aux Franciliens un service de location longue durée de vélos à assistance électrique, appelé « Véligo Location ». Le tarif et les durées de location et d'abonnement varient en fonction du type de vélo.



EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

En avion

Paris est desservie par trois aéroports internationaux :

> Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (CDG)

En **RER B** (stations Aéroport Charles de Gaulle 1 pour les terminaux 1 et 3 et Aéroport Charles de Gaulle 2-TGV pour le terminal 2)

En **TGV** (Gare Aéroport Charles de Gaulle 2-TGV)

En **Bus RATP** : lignes 350 et 351

En **Noctilien** : lignes N140 et N143

En **Roissybus**

> Aéroport de Paris-Beauvais

En **Navette** Paris Beauvais (Porte Maillot)

> Aéroport de Paris-Orly

En **Métro** : ligne 14

En **RER B** + « Orlyval », ou **RER C** + bus ligne 183

En **Noctilien** : lignes N22, N31, N131 et N144

En **Orlybus**

En **Tramway** (ligne T7) + **métro** (ligne 7)

En **Tramway** (ligne T9) + **bus** (ligne 183)

En **Train express régional** (TER) (Paris Gare du Nord) + **bus** (ligne 6)

En train

Le réseau ferroviaire français est très développé. Le train reste généralement le moyen de transport le plus rapide et le plus pratique pour se déplacer à travers la France, notamment avec le TGV (Train à Grande Vitesse). L'entreprise ferroviaire publique française est la SNCF.

Liste des gares SNCF à Paris :

Paris Austerlitz

Paris Est

Paris Gare du Nord

Paris Montparnasse

Paris Saint-Lazare

Paris Bercy Bourgogne – Pays d'Auvergne

Paris Gare de Lyon

En autocar

L'autocar est un mode de transport relativement pratique pour voyager en France si vous disposez de plus de temps que d'argent. Plusieurs compagnies de bus desservent de nombreuses villes françaises et européennes depuis Paris.

Sites utiles

Île-de-France Mobilités :
www.iledefrance-mobilites.fr

RATP : www.ratp.fr

Transilien : www.transilien.com

Vélib' Métropole :
www.velib-metropole.fr

SNCF : www.sncf-connect.com

Véligo : veligo-location.fr



Sortir

Accueillante, ouverte sur le monde et riche d'un patrimoine culturel impressionnant, Paris demeure la première destination culturelle au monde. Elle a par ailleurs été élue la 3^e meilleure ville étudiante d'Europe, et la 6^e mondiale (*QS Best Student Cities 2024*).

Tout au long de l'année, Paris vibre au rythme des expositions, des spectacles, des festivals, des salons et des événements sportifs. Les arts, l'architecture, la mode, la gastronomie et l'artisanat se réinventent sans cesse au cœur de la capitale française.

Chaque quartier de Paris possède ses sites incontournables, ses jardins secrets et ses lieux insolites, qu'il s'agisse de la butte Montmartre, de Montparnasse, du quartier latin, du canal Saint-Martin ou encore des quais de Seine.

Chiffres-clés :

3 opéras

141 musées

2 230
monuments historiques

741 écrans de cinéma

33 cabarets

Source : « Le Tourisme à Paris -
Chiffres clés 2022 » - Paris je t'aime
- Office de tourisme

MUSÉES ET MONUMENTS

Avec plus de 140 musées, l'offre culturelle de la capitale est l'une des plus vastes au monde. Peinture, sculpture, photographie, art contemporain, sciences : l'éventail des thématiques abordées dans les musées parisiens est très large et il y en a pour tous les goûts.



Gratuité pour les moins de 26 ans

L'accès aux collections permanentes de près de 50 musées et monuments à Paris et en Île-de-France est gratuit pour les jeunes de moins de 26 ans ressortissants de l'un des pays de l'Union européenne (musée du Louvre, musée d'Orsay, Château de Versailles, etc.). Vous pouvez également bénéficier d'un tarif réduit pour les expositions temporaires dans la plupart de ces musées.

Musées gratuits pour tous

La visite des collections permanentes de 11 des 14 musées de la Ville de Paris est gratuite pour tous, toute l'année (seuls la crypte archéologique de l'Île de la Cité, les Catacombes de Paris et le Palais Galliera sont payants).

Quelques sites incontournables à visiter

Arc de triomphe

Catacombes de Paris

Centre Pompidou

Château de Versailles

Cinémathèque française

Cité de l'architecture et du patrimoine

Cité des sciences et de l'industrie

Fondation Louis Vuitton

Grand Palais

Institut du monde arabe

Maison européenne de la photographie

Musée d'Art Moderne de Paris

Musée d'Orsay

De nombreux autres musées sont gratuits toute l'année, comme le Musée du Parfum Fragonard, le mémorial de la Shoah ou encore le musée Curie.

Musée de l'Orangerie

Musée de la musique - Philharmonie de Paris

Musée des Arts décoratifs

Musée du Louvre

Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Musée Picasso

Musée Rodin

Muséum national d'Histoire naturelle

Palais de Tokyo

Panthéon

Petit Palais

Tour Eiffel

Notre sélection :

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Gaîté Lyrique

Musée Carnavalet

Musée des Archives nationales

Pavillon de l'Arsenal



Vous pouvez également flâner librement dans l'un des 530 parcs, jardins et squares publics de la capitale française. Du bois de Vincennes au Jardin du Luxembourg, en passant par les Buttes-Chaumont ou le Jardin des Plantes, vous avez l'embaras du choix.

En dehors de Paris, de nombreuses escapades accessibles à moins d'1h30 valent le détour et n'ont rien à envier aux sites parisiens. Partir sur la trace des peintres impressionnistes à Auvers-sur-Oise ou Giverny, visiter l'un des nombreux châteaux de la région comme Vaux-le-Vicomte ou Fontainebleau, ou encore découvrir la Villa Savoye de l'architecte Le Corbusier à Poissy, les possibilités sont nombreuses.

ÉVÈNEMENTS

Les manifestations culturelles et sportives listées ci-dessous font partie des événements annuels incontournables à Paris. Les dates de ces événements sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances exceptionnelles.

Journées Européennes du Patrimoine : troisième week-end de septembre

Visites gratuites ou à tarif réduit de sites insolites qui ouvrent leurs portes pour l'occasion.

Nouvel an chinois : entre fin janvier et début février

Au cœur du « Chinatown » parisien, défilés grandioses en costumes traditionnels.

Printemps du cinéma : début du printemps

Pendant trois jours, tarif unique à 5€ pour tous les films et dans tous les cinémas participants.

Marathon de Paris : avril

Un des plus importants marathons du monde, réunissant plus de 50 000 coureurs.

Nuit européenne des musées : troisième samedi de mai

Visite nocturne des musées parisiens avec des animations inédites.

Roland-Garros : fin mai-début juin

Le plus grand tournoi de tennis au monde sur terre battue.

Nuit Blanche à Paris : premier samedi de juin

Jusqu'à l'aube, découverte d'œuvres d'art installées dans l'espace public ou dans des bâtiments parisiens.

Fête de la musique : le 21 juin

Concerts gratuits dans les rues, jardins, squares, gares et bars.

Fête du cinéma : fin juin - début juillet

Durant plusieurs jours, tarif unique à 5€ pour tous les films et dans tous les cinémas participants.

Fête nationale : le 14 juillet

Feu d'artifice tiré de la tour Eiffel.

Paris Plages : de début juillet à fin août

Sable, transats, palmiers et animations en bord de Seine et au bassin de la Villette.

THÉÂTRES

Avec pas loin de 300 spectacles par semaine et 130 salles, Paris propose une très grande variété de pièces de théâtre tout au long de l'année.

Avec le soutien de la Ville de Paris, certains théâtres privés de la capitale proposent des places aux jeunes de moins de 26 ans à 10€, dans la limite des disponibilités, les mardis, mercredis et jeudis.

Véritable institution du théâtre français, la Comédie Française offre tous les lundis des places aux moins de 28 ans, une heure avant le début de la représentation, sans réservation.

CINÉMA

Paris est l'une des villes possédant la plus forte densité de cinémas au monde. Avec près de 80 cinémas parisiens, la programmation est très diversifiée et plusieurs centaines de films sont à l'affiche chaque semaine avec de nouvelles sorties tous les mercredis. La plupart des salles projettent les films étrangers en version originale sous-titrée en français.

Lost in French propose aux non-Francophones de découvrir des films typiquement français sous-titrés en anglais dans des cinémas indépendants parisiens. Les séances sont accompagnées de cocktails, d'animations et de débats en anglais.

Des tarifs réduits pour les étudiants et les jeunes de moins de 26 ans sont proposés dans la plupart des cinémas parisiens. Dans certains cinémas, les séances du matin sont proposées à des tarifs encore plus avantageux.

BONS PLANS

Kiosque Jeunes

Le Kiosque Jeunes est un dispositif mis en place par la Ville de Paris, offrant aux Parisiens âgés de 13 à 30 ans de nombreuses sorties culturelles : concerts, théâtres ou encore manifestations sportives.

Pour accéder aux offres, il vous suffit de créer un compte parisien sur **moncompte.paris.fr**, de créer votre profil sur **kiosquejeunes.paris.fr** et de l'activer.

Vous pourrez alors réserver jusqu'à deux places par jour pour assister à un événement parmi une offre diversifiée en ligne. Le Kiosque est ouvert du mardi au samedi de 11h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h, et est situé au sein de Quartier Jeunes (QJ), 4 place du Louvre (75001).

Pass Jeunes

De début juin à fin septembre, le Pass Jeunes permet aux 14-25 ans de Paris et de Seine-Saint-Denis un accès gratuit ou à tarif réduit à une large sélection d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Entièrement gratuit, ce pass se présente sous la forme d'un chéquier contenant des coupons qui permettent d'aller voir tout au long de l'année des expositions, des monuments, d'aller à l'opéra ou encore au cinéma gratuitement ou à tarif réduit.

Pour bénéficier de ce Pass Jeunes, vous devez le réserver en ligne (dans la limite des stocks disponibles) sur **passjeunes.paris.fr**, puis le récupérer dans un point de retrait.

Sites utiles

L'Officiel des spectacles : www.offi.fr

Que faire à Paris : quefaire.paris.fr

Office du Tourisme de Paris : parisjetaime.com

Page Facebook Paris Jeunes : www.facebook.com/ParisJeunes

3

Vie universitaire

P34 **Organisation des études**

P36 **Devenir étudiant(e)
à Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

- > Inscription
- > Intégration

P40 **Ressources**

- > Services numériques
- > Bibliothèques

P45 **Engagements de l'université**

- > Handicap
- > Dispositif de signalement
- > Développement durable

P47 **Associations et activités
culturelles**

- > Associations
- > Activités culturelles

P50 **Sport**

P52 **Restauration**



Organisation des études

La France, comme de nombreux pays européens, a adhéré à la Déclaration de Bologne (1999), considérée comme le point de départ de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Afin d'assurer la reconnaissance des diplômes au niveau européen et faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, les pays européens ont décidé d'harmoniser le système d'enseignement supérieur européen. Le système mis en place repose sur plusieurs principes.



UN CURSUS EN 3 NIVEAUX

La licence

En France, le diplôme national de licence se prépare en trois ans, soit six semestres.

Le master

A l'issue de la licence, les étudiants peuvent préparer le diplôme de master en deux ans (soit quatre semestres) qui sanctionne des parcours types de formation initiale ou continue répondant à un double objectif :

- > préparer les étudiants à se destiner à la recherche ;
- > leur offrir un parcours menant à une qualification et une insertion professionnelle de haut niveau.

Le doctorat

A l'issue du cursus master, les étudiants peuvent s'inscrire en vue de préparer un doctorat. Tous les étudiants titulaires du grade de master peuvent se porter candidat à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur ou d'un diplôme d'école supérieure de commerce conférant le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de trois ans.

LA SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS

Chaque année universitaire est découpée en deux semestres représentant chacun 30 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*). Les matières enseignées sont regroupées en UE (unité d'enseignement) qui associent des CM (cours magistraux), des TD (travaux dirigés) et des TP (travaux pratiques).

Les cours magistraux

Ils ont lieu dans les amphithéâtres appelés plus communément « amphis » et accueillent parfois plus de 1 000 étudiants.

Les TD et TP

Les travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) sont des cours par petits groupes qui se déroulent dans des salles de cours ou dans les laboratoires et qui permettent d'approfondir les contenus et connaissances théoriques exposées dans les cours magistraux.

LE SYSTÈME DE CRÉDITS EUROPÉENS

Chaque UE correspond à un certain nombre d'ECTS, et un semestre validé correspond à 30 ECTS. Chaque unité d'enseignement validée en fin de semestre permet l'attribution de crédits ECTS. Un semestre d'études vaut 30 crédits et une année 60 ECTS. Ils correspondent au volume total du travail que l'étudiant doit fournir. Ce système facilite la reconnaissance des diplômes dans les différents pays européens. Il permet également d'acquérir des crédits capitalisables et transférables d'un établissement à un autre au sein de l'Europe.

LES COURS

Les cours à l'université débutent en général au mois de septembre et se terminent en mai-juin avant les examens de fin d'année.

SYSTÈME DE NOTATION

En France, l'échelle de notation s'étend de 0 à 20 (0 étant la plus mauvaise note et 20 la meilleure). Une moyenne de 10/20 est requise pour obtenir les crédits ECTS.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Il existe deux modes différents de contrôle des connaissances à l'université : le contrôle continu et les examens. Le contrôle continu permet de valider les connaissances avec des examens oraux et écrits répartis tout au long de l'année dans chaque matière enseignée.

Les examens regroupent le contrôle des connaissances pour l'ensemble des matières sur quelques jours. Il s'agit alors d'un examen complet, répété deux fois dans l'année. Chaque diplôme dispose de son propre règlement d'examens qui définit précisément les modalités de contrôle des connaissances.

LES RATTRAPAGES

Les sessions de rattrapage permettent de repasser un examen auquel vous n'avez pas obtenu la moyenne. Elles ont toutes les deux lieu à la fin de l'année universitaire, pour les examens du 1^{er} semestre et ceux du 2^e semestre.

Site utile

Campus France : www.campusfrance.org/fr/enseignement-superieur-francais

Devenir étudiant(e) à Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Inscription

Une fois admis(e) à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, votre inscription se fait en trois étapes :



LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Les étudiants en échange ne sont pas concernés par la CVEC. En revanche, chaque étudiant en mobilité individuelle et en formation initiale à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans l'établissement. Le coût de cette contribution s'élève à 103€.

Vous pouvez obtenir votre attestation en deux minutes :

- > Créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr)
- > Indiquez Paris comme ville d'études
- > Acquitez-vous de votre CVEC
- > Obtenez votre attestation, à présenter à Paris 1 Panthéon-Sorbonne lors de votre inscription

Vous pouvez être exonéré(e) si vous êtes dans l'un des cas suivants : vous êtes réfugié(e), bénéficiaire de la protection subsidiaire, demandeur(se) d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire, boursier(e) du gouvernement français.

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Si vous avez été admis(e) en programme d'échange, une fois nommé(e), vous recevrez le lien qui vous permettra de candidater. Vous restez inscrit(e) dans votre université d'origine où vous continuez de régler vos frais de scolarité habituels. En revanche, vous êtes totalement exonéré(e) des droits d'inscription à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Que vous soyez en programme d'échange ou que vous vous inscriviez à titre individuel, vous allez recevoir par courriel les instructions pour procéder à votre inscription administrative sur le site Primoweb de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ces instructions comportent un numéro de préinscription, et un tutoriel à suivre pas à pas. Pour accéder au site Primoweb, vous aurez besoin de votre numéro de préinscription et de votre date de naissance.

Si vous n'êtes pas européen(e), votre lettre d'admission vous permet de demander votre visa étudiant si vous habitez à l'étranger, ou de demander le renouvellement de votre titre de séjour si vous habitez en France.

A l'issue de votre inscription, vous recevez une confirmation à imprimer ainsi que votre numéro étudiant. Conservez ce numéro, il vous servira à activer votre compte sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et ainsi accéder aux services numériques proposés par l'université.



Sur votre ENT, vous trouverez notamment un onglet « Pièces Justificatives », où vous devrez ajouter des documents afin de finaliser votre inscription.

Voici les documents à fournir :

- > Pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité)
- > Relevé de notes du diplôme de fin d'études secondaires, avec sa traduction (même pour les inscriptions en master)
- > Justificatif du paiement des droits d'inscription (pour les étudiants en mobilité diplômante), en cas de paiement en ligne (copie du courriel)
- > Attestation de responsabilité civile : ce document peut être obtenu auprès de votre assurance logement, complémentaire santé, etc. (l'attestation peut être ajoutée plus tard sur votre ENT).

L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Une fois que vous avez terminé votre inscription administrative à l'université, vous devez procéder à votre inscription pédagogique auprès de votre unité de formation et de recherche (UFR). Cette étape est indispensable pour que vous puissiez passer vos examens. En revanche, les inscriptions aux cours de langues (notamment de Français Langue Étrangère), de sport ou aux activités culturelles se font directement auprès des services concernés : département des Langues (DDL), Unité d'Enseignement de Formation aux Activités Physiques et Sportives (UEFAPS) et pôle Vie étudiante (PVE).

Informations spécifiques aux étudiants admis en programme d'échange :

Avant votre départ, vous devez conclure un contrat pédagogique qui liste les cours que vous suivrez à Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que les cours équivalents dont vous serez dispensé(e) dans votre université d'origine afin d'obtenir le diplôme de votre université d'origine. Une fois arrivé(e) à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vous devez vous inscrire aux cours qui figurent sur votre contrat pédagogique. Dans un premier temps vous devez rencontrer votre enseignant(e) délégué(e) aux relations internationales afin qu'il/elle valide la possibilité de suivre ces cours. Une fois cette étape réalisée, vous devez vous rendre au secrétariat pour procéder à l'inscription pédagogique pour chaque cours.

Contacts

Mobilité en programme d'échange :
incoming-exchange@univ-paris1.fr

Mobilité individuelle :
incoming-fulldegree@univ-paris1.fr

Inscriptions

Assistance téléphonique :
+33 1 71 25 11 37 (depuis la France et l'étranger)

Sites utiles

CVEC : cvec.etudiant.gouv.fr

Inscription administrative :
pantheonsorbonne.fr/inscription/inscription-administrative

Primoweb :
primo.univ-paris1.fr/primo/

Inscription aux cours de langues :
rlang.univ-paris1.fr

Intégration

Chaque année, durant les jours précédant la rentrée du premier semestre (en septembre) et ceux précédant la rentrée du second semestre (en janvier), des *Welcome Days* sont organisés à destination des étudiants internationaux en programme d'échange afin de faciliter leur intégration à l'université.



Lors de ces événements d'intégration, l'occasion est donnée aux participants d'améliorer leurs compétences en français par des cours de Français Langue Étrangère (FLE) dispensés par le département des Langues (DDL). Un test de langue est organisé avant le début des *Welcome Days* afin de répartir les étudiants dans le cours correspondant à leur niveau. Des cours de méthodologie de travail universitaire par discipline ainsi que des cours de technique documentaire spécialisée pour faciliter l'usage des ressources numériques en bibliothèque peuvent aussi être proposés.

Lors d'une réunion d'information qui se déroule au début des *Welcome Days*, différents interlocuteurs se relaient pour venir présenter les associations et services de l'université, comme la direction des Relations internationales, les services des sports et encore de la vie étudiante.

Les *Welcome Days* se terminent par un cocktail qui constitue une occasion pour tous les étudiants d'échanger de manière plus conviviale.

Si vous souhaitez participer aux *Welcome Days*, la demande doit être faite via un formulaire qui vous sera envoyé avant la rentrée. Attention, le nombre de places est limité. L'admission à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'entraîne pas automatiquement l'attribution d'une place aux *Welcome Days*. La participation à l'ensemble des cours des *Welcome Days* n'entraîne pas l'obtention de crédits (ECTS).

Contact

international-welcome@univ-paris1.fr

Ressources

Services numériques

Dès l'inscription administrative, un identifiant vous est attribué. Avec cet identifiant, vous pouvez activer votre compte Paris 1 Panthéon-Sorbonne et créer un mot de passe.

Ce compte permet d'accéder aux services numériques de l'université sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT), qui donne accès à tous les services en ligne, notamment :

- | | |
|--|---|
| > les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI) | > l'annuaire de l'université |
| > la messagerie électronique (Webmail) | > les ressources documentaires en ligne |
| > un espace de stockage personnel | > les catalogues des bibliothèques |
| > les résultats aux examens | > le compte lecteur |



ÉTUDIER AVEC LE NUMÉRIQUE

Les EPI permettent de consulter les informations et télécharger les documents que les enseignants mettent en ligne, mais aussi d'effectuer les activités pédagogiques (exercices interactifs, dépôts de devoirs, forums, etc.). Les enseignements à distance sont également accessibles depuis les EPI (amphis virtuels Panopto et classes virtuelles Zoom).

PIX

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose aux étudiants de licence de passer la certification Pix. Il s'agit d'une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques.

WI-FI ET SALLES INFORMATIQUES

Des salles équipées en informatique en libre-service sont mises à la disposition des étudiants de Paris 1 Panthéon-Sorbonne en possession de leur carte d'étudiant :

- > Centre Pierre-Mendès-France : salle B14.03
- > Centre Sorbonne : salle C614

Il existe deux solutions pour se connecter au réseau Wi-Fi de l'université : « eduroam », accessible depuis n'importe quel établissement d'enseignement supérieur, ou « universite-paris1 ».

En cas de difficulté lors de l'utilisation des services numériques de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, utilisez l'onglet « Assistance » de votre ENT.

Contact

Assistance informatique :
assistance-dsiun@univ-paris1.fr

Sites utiles

Guide complet des usages du numérique : ent.univ-paris1.fr/gun

Site web du Service des Usages Numériques :
numerique.pantheonsorbonne.fr

Site web du Pix : pantheonsorbonne.fr/pix

Bibliothèques

Le service commun de la Documentation (SCD) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne comprend six bibliothèques intégrées. Une trentaine de bibliothèques associées au SCD et d'autres bibliothèques interuniversitaires sont également accessibles aux étudiants de l'université.



Les plus fréquentées sont celles du Centre Pierre-Mendès-France (PMF) ainsi que les bibliothèques interuniversitaires du 5^e arrondissement : la BIS

(Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne), la bibliothèque Cujas, la bibliothèque Sainte-Barbe et la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Alors que les étudiants de L1 et L2 utilisent en majorité la bibliothèque de PMF, ceux de L3 fréquentent plus souvent les bibliothèques interuniversitaires. D'autres centres réservés aux étudiants inscrits en M2 et en doctorat ne sont pas répertoriés ici mais leur liste est consultable sur le site web des bibliothèques de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

CONSULTATION ET EMPRUNTS DE DOCUMENTS

L'outil Mikado, disponible depuis les bibliothèques de l'université ou à distance depuis l'ENT, permet d'accéder à l'ensemble de l'offre documentaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cela comprend à la fois les documents proposés dans les bibliothèques mais aussi la documentation électronique (*e-books*, articles, etc.) pour laquelle Mikado permet d'interroger simultanément une grande partie des contenus en texte intégral. L'outil

permet également d'obtenir des renseignements sur la localisation et la disponibilité d'une ressource présente en bibliothèque.

Un document qui ne figure pas dans le catalogue et qui n'est pas accessible dans une autre bibliothèque de Paris ou de région parisienne peut être transmis via le prêt entre bibliothèques (PEB). Ce service est réservé aux membres de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels).

PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et des bibliothèques plus spécialisées existent dans chaque discipline. Les conditions d'accès à chaque bibliothèque peuvent varier selon votre domaine et votre niveau d'études. Renseignez-vous sur le site web des bibliothèques de l'université pour en savoir plus.

Localisation	Domaines
Bibliothèque Pierre Mendès-France Centre PMF 31, rue Baudricourt 75013 Paris 5 ^e étage (<i>ascenseurs verts</i>)	Sciences politiques Économie et gestion Sciences humaines et sociales Informatique et sciences de l'information
Bibliothèque Sainte-Barbe 4, rue Valette 75005 Paris	Droit et science politique Sciences économiques et de gestion Lettres et langues Arts, sciences humaines et sociales Santé
Bibliothèque Sainte-Geneviève 10, place du Panthéon 75005 Paris	Lettres Arts, sciences humaines et sociales Collections patrimoniales
Bibliothèque de l'École des Arts de la Sorbonne Centre Saint-Charles 47, rue des bergers 75015 Paris 2 ^e étage, salle 260 (<i>à côté de l'ascenseur</i>)	Arts plastiques et sciences de l'art

Bibliothèque Michelet Centre Michelet 3, rue Michelet 75006 Paris <i>Entresol</i>	Histoire de l'art Archéologie Photographie Cinéma
Bibliothèque Jean-Claude Colliard Campus Port-Royal 1, rue de la Glacière 75013 Paris	Droit
Bibliothèque Cujas 2, rue Cujas 75005 Paris	Droit Économie Science politique
Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) Centre Sorbonne 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris <i>Entrée par la galerie Sorbon</i>	Histoire Philosophie Littérature Géographie Collections patrimoniales Sciences de l'Antiquité
Bibliothèque Ernest-Lavis Centre Sorbonne 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris <i>Escalier C, 3^e étage</i>	Histoire
Bibliothèque d'archéologie et des sciences de l'antiquité MSH Mondes - Bâtiment Ginouvès 21, allée de l'Université 92023 Nanterre <i>Rez-de-chaussée</i>	Archéologie Préhistoire et protohistoire Sciences du monde antique et médiéval
Bibliothèque François-Cuzin Centre Sorbonne 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris <i>Escalier C, 1^{er} étage gauche</i>	Philosophie
Bibliothèque de l'Institut de géographie 191, rue Saint Jacques 75005 Paris 2 ^e étage	Géographie
Bibliothèque Jacques-Lagroye Centre Sorbonne 14, rue Cujas 75005 Paris <i>Escalier K, bureau H611</i>	Science politique

Localisation

Bibliothèque de l'Institut d'études du développement de la Sorbonne

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94130 Paris
Bâtiment 1, salle 025

Centre de documentation du CES

Maison des Sciences Économiques (MSE)
106, boulevard de l'Hôpital 75013 Paris
Rez-de-chaussée

Centre de documentation en histoire de l'art

Galerie Colbert
6 rue des Petits Champs 75002 Paris
1^{er} étage, bureau 109

Centre de documentation de l'Institut des sciences sociales du travail

Centre Bourg-la-Reine
16, bd Carnot 92340 Bourg-la-Reine

Domaines

Études du développement

Sciences économiques
Mathématiques appliquées

Histoire de l'art

Sociologie
Science politique
Sciences de l'éducation
Droit, économie

Contact

Service du prêt :
pretbu@univ-paris1.fr

Sites utiles

Site web des bibliothèques :
bibliotheques.pantheonsorbonne.fr

Mikado : mikado.univ-paris1.fr

Engagements de l'université



Handicap

Fidèle aux valeurs qui la fondent, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne porte une attention toute particulière à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez bénéficier d'un accueil personnalisé, tous les jours, sur rendez-vous, au sein du Relais handicap de l'université. Il vous reçoit individuellement, vous informe, vous aide dans vos démarches auprès des différents services de l'université et vous trouve les réponses les mieux adaptées à votre situation. Le Relais handicap peut également vous accompagner dans la mise en place d'aménagements spécifiques (modalités d'exams et de suivi des enseignements, accessibilité, etc.).

Contact

Relais handicap : handi@univ-paris1.fr

Dispositif de signalement

Dans le cadre de sa politique de prévention, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a mis en place un dispositif de signalement unique pour tout personnel ou étudiant(e) victime ou témoin d'une situation de violences sexistes ou sexuelles, de harcèlement, de discrimination, d'agression ou d'un comportement occasionnant un risque psychosocial, intervenant dans le cadre professionnel ou universitaire. Tous les signalements sont adressés à la cellule d'écoute de l'université et demeurent totalement confidentiels, à chaque étape de la procédure. Ils font l'objet d'un traitement individualisé afin de recueillir la parole de la victime ou du témoin et de lui proposer un accompagnement adapté.

Site utile

Dispositif de signalement de l'université :
p1ps.fr/VSS

Développement durable

Tout au long de l'année, la direction du Développement durable propose aux étudiants de l'université de contribuer, à titre individuel ou associatif, aux différentes actions conduites par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les étudiants peuvent ainsi prendre part aux nombreux événements, initiatives et ateliers lancés chaque année autour de cette thématique et rejoindre la communauté des ambassadeurs du développement durable pour suivre au plus près les actualités et participer à la construction d'une université durable.

Contact

Direction du Développement durable :

developpement.durable@univ-paris1.fr



Associations et activités culturelles

Associations

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne compte de nombreuses associations étudiantes. Associations culturelles, sportives, syndicales ou de solidarité : le choix est large si vous souhaitez vous investir dans la vie associative de l'université.



C'est un excellent moyen de rencontrer d'autres étudiants et de s'enrichir sur le plan personnel : pensez à suivre les actualités des associations et à vous engager si vous le souhaitez.

Certaines associations étudiantes ont pour objectif d'aider les étudiants internationaux à s'intégrer à l'université en leur proposant diverses activités, notamment culturelles. Que vous soyez étudiant(e) en programme d'échange ou non, que vous restiez un semestre, une année, ou plus longtemps, vous pourrez profiter durant toutes vos études des événements organisés par ces associations.

Contact

Pôle Vie étudiante :
sve@univ-paris1.fr

Site utile

Page web « Vie associative » :
pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/vie-associative

Vous pouvez retrouver la liste des associations de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que les contacts sur l'Intranet étudiant de l'université.

Tout au long de l'année, les associations de Paris 1 Panthéon-Sorbonne organisent des événements, relayés par le pôle Vie étudiante sur sa page Facebook.

Activités culturelles

Pour celles et ceux qui aiment le théâtre, la musique, écrire, ou qui souhaitent découvrir le monde de la radio, le pôle Vie étudiante propose différents ateliers culturels à destination des étudiants et relaie aussi les événements organisés par les associations de l'université. Certains ateliers peuvent donner lieu à une bonification. Les inscriptions se font sur l'application Reservaculture, accessible depuis l'ENT.

Théâtre

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne vous propose plusieurs ateliers théâtre, que vous soyez débutant(e) ou non, vous permettant ainsi de découvrir ou parfaire votre pratique du jeu théâtral et de la scène.

L'inscription aux ateliers théâtre en partenariat avec le Théâtre des Quartiers d'Ivry et l'Odéon-Théâtre de l'Europe vous permettent aussi de bénéficier de places de spectacles à tarif réduit.

Des répétitions, à raison de deux ou trois heures par semaine, sont prévues dans les locaux de l'université ou dans d'autres lieux à Paris. Chaque atelier donne lieu à une représentation à la fin de l'année. Tous les ateliers sont annuels, l'inscription se fait donc en début d'année académique, et le nombre de places est limité. Si vous souhaitez vous familiariser aux techniques de l'improvisation, un atelier spécifique d'improvisation théâtrale en anglais est également proposé.

Musique

L'Orchestre et Chœur des Universités de Paris (O.C.U.P.) est une association ouverte aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur de Paris et d'Île-de-France. Elle vous permet non seulement de partager votre passion de la musique mais encourage également les rencontres pluridisciplinaires entre étudiants venus d'horizons différents. L'orchestre et le

chœur se produisent plusieurs fois par an lors de concerts dans des universités parisiennes et européennes et dans d'autres lieux prestigieux.

Le recrutement dans l'orchestre ou le chœur se fait en début d'année académique et les auditions de recrutement sont organisées en septembre. Pour intégrer l'orchestre, une pratique musicale confirmée est demandée. Intégrer le chœur est en revanche possible si vous êtes débutant(e).

Photographie

Vous pouvez participer à un atelier photographie qui vous permet de vous former aux techniques élémentaires de prises de vue et qui aborde également les étapes du travail de post-production. Sans équipement spécifique requis, les séances ont lieu une fois par semaine dans les locaux de l'université. L'inscription se fait pour l'année entière et le nombre de places est limité. Un second atelier photographie est également proposé pour les étudiants confirmés.

Écriture

Si vous souhaitez vous lancer dans l'écriture ou progresser dans votre pratique, l'université vous propose des ateliers d'écriture créative, permettant de mettre en voix vos écrits et de vous former à l'écriture d'une nouvelle dans son intégralité. L'inscription se fait pour l'année entière et le nombre de places est limité.

Radio

En partenariat avec Radio Campus Paris, radio locale et indépendante des étudiants et des jeunes franciliens, Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose un atelier radio qui permet de se former aux techniques de réalisation et de montage, à la réalisation de reportages et de chroniques, ainsi qu'à la conduite d'interviews. Au cours des différentes séances, vous créerez un projet éditorial qui conduira à la réalisation et l'enregistrement d'une émission dans les conditions du direct, en public et avec des invités. L'inscription se fait au début de chaque semestre et le nombre de places est limité.

Autres activités culturelles

Le pôle Vie étudiante organise chaque année au deuxième semestre le Festival du film court de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cet événement est l'occasion pour les étudiants de l'université de présenter leurs réalisations au public et à un jury composé d'universitaires et de professionnels. Une dizaine de courts-métrages sont ensuite sélectionnés pour être projetés lors d'une soirée de remise de prix organisée dans un cinéma parisien.

Tout au long de l'année, des projections de documentaires, des conférences, des expositions ou encore des débats sont organisés dans les différents centres de l'université.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut du monde arabe, l'université a également lancé un atelier des arts du monde arabe en plusieurs cycles.

Contactez directement le pôle Vie étudiante et consultez leur page Facebook pour en savoir plus sur les associations, les différents partenariats et les événements culturels proposés à l'université. Pour plus d'informations concernant les nouveaux ateliers ouverts, connectez-vous à l'Intranet étudiant.



Sites utiles

Page web « Vie culturelle » :
pantheon-sorbonne.fr/vie-etudiante/vie-culturelle

Pôle Vie étudiante :
www.facebook.com/VieEtudianteUnivParis1PanthéonSorbonne

Reservaculture : rculture.univ-paris1.fr

O.C.U.P. : www.ocup.fr

Radio Campus Paris :
www.radiocampusparis.org

Sport

Vous avez la possibilité de participer gratuitement à de nombreuses activités sportives dans le cadre de votre cursus universitaire ou à titre personnel.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (UEFAPS)

L'encadrement des activités dans le cadre de l'UEFAPS est assuré par des enseignants d'éducation physique et sportive, spécialistes de leur activité. L'équipe d'enseignants propose plus de 60 activités, du niveau débutant à expert. La liste complète des activités, le planning, les lieux des installations et autres informations sont disponibles sur les sites web et Intranet de l'UEFAPS. Les activités se déroulent à Paris et sa proche banlieue.

Formation qualifiante (UE ou bonus)

L'inscription à une activité sportive en formation qualifiante donne lieu à une évaluation notée. La pratique d'une seule activité (niveau débutant, intermédiaire ou avancé) est possible dans ce cadre.

Vous avez la possibilité de faire reconnaître votre pratique d'une activité sportive en bonus, et ainsi obtenir jusqu'à 0,5 point maximum sur votre moyenne coefficientée du semestre. Vous pouvez également choisir une activité sportive en option intégrée à une Unité d'Enseignement (UE) de votre cursus, et ainsi obtenir des crédits ECTS.

Veuillez noter que les modalités de reconnaissance des activités sportives peuvent varier selon votre niveau d'études et votre UFR.

Formation personnelle (non qualifiante)

Vous avez également la possibilité de vous inscrire à l'une des nombreuses activités sportives disponibles pour une pratique semestrielle à titre personnel. Ces activités ne seront pas évaluées et ne compteront pas dans votre cursus.

Étudiants en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap peuvent être inclus dans les cours réguliers et/ou demander des créneaux spécifiques et ainsi pratiquer une activité sportive dans le cadre du Parcours Personnalisé d'Éducation Physique et Sportive (PPEPS).

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous inscrire en ligne via l'application RéserveSport. Vous devrez vous rendre au premier cours avec votre carte d'étudiant de l'année en cours et un certificat médical français de non contre-indication à la pratique du ou des sports choisis, datant de moins de trois mois.

ASSOCIATION SPORTIVE : AS PARIS 1

Affiliée à la Fédération Française du Sport Universitaire, l'AS Paris 1 propose un ensemble de compétitions de tous niveaux. Les programmes et les résultats sont à consulter sur le site de la Ligue Paris Île-de-France du Sport Universitaire (LIFSU). Les compétitions ont lieu généralement début novembre. Vous devez être licencié(e) dès la 1^{ère} compétition.



Les rencontres ayant lieu le jeudi après-midi, il est impératif d'en tenir compte lors du choix de vos TD.

Des stages, festivals et séjours au ski peuvent être organisés conjointement avec l'UEFAPS dès le 1^{er} semestre et des tournois interuniversitaires se déroulent également en France et à l'étranger. Consultez le site de l'AS Paris 1 pour en savoir plus sur les événements disponibles.

Comment s'inscrire à l'AS ?

Vous devez remplir le formulaire en ligne ou au bureau de l'AS (Centre PMF - C803). Consultez le site web de l'association pour la liste des pièces à fournir. La cotisation peut être payée en chèque ou en espèces.

Contacts

UEFAPS : uefaps@univ-paris1.fr

AS Paris 1 : assport@univ-paris1.fr

Sites utiles

UEFAPS : sport.pantheonsorbonne.fr

AS Paris 1 :
[association-sportive.
pantheonsorbonne.fr](http://association-sportive.pantheonsorbonne.fr)

Reservsport : rsport.univ-paris1.fr

PPEPS :
sport.pantheonsorbonne.fr/inclusion

LIFSU : sport-u-iledefrance.com

Restauration

Situés à proximité des campus universitaires, les différents lieux de restauration du Crous proposent des repas complets pour 3,30€ (1€ pour les étudiants boursiers du Crous et les étudiants en situation de précarité), sur place ou à emporter. Avec un système de menu à 6 points (le plat principal valant 3 à 5 points, les entrées et desserts 1 ou 2 points), vous pourrez vous restaurer dans l'un des restaurants universitaires (RU), cafétérias et *food-trucks* du Crous de Paris.

Pour trouver le restaurant universitaire le plus près de votre lieu d'études ou la cafétéria ouverte le plus tard, rendez-vous sur le site du Crous de Paris, dans l'onglet « Se restaurer ».

RU ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS DE PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Bullier	39, avenue Georges Bernanos – 75005 Paris
Châtelet	10, rue Jean Calvin – 75005 Paris
Mabillon	3, rue Mabillon – 75006 Paris
Halle aux Farines	3, esplanade Pierre Vidal Naquet – 75013 Paris
La Barge du Crous de Paris	Quai François Mauriac – 75013 Paris
Cité Internationale	17, boulevard Jourdan – 75014 Paris
Clignancourt	17, rue Francis de Croisset – 75018 Paris
Condorcet	14, cours des Humanités – 93300 Aubervilliers

En plus des restaurants universitaires, des cafétérias sont ouvertes aux étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans plusieurs des principaux lieux d'enseignement (centre Pierre-Mendès-France, centre Panthéon, centre René Cassin ou encore centre Saint-Charles).



Sites utiles

Crous : www.crous-paris.fr/se-restaurer

Izly : www.izly.fr

LE PAIEMENT MAGNÉTIQUE « IZLY »

Tous les restaurants et cafétérias du Crous sont équipés du système de paiement magnétique « Izly ».

Ce système de paiement est rapide (sans contact), simple (rechargeable sur le site internet ou l'application mobile Izly), et pratique (utilisable dans n'importe quel lieu de restauration Crous). Pour tous les étudiants de l'Académie de Paris, la carte étudiante est également la carte Izly sans contact. Vous devez simplement créer un compte en ligne à partir de votre adresse e-mail de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au guichet de l'un des restaurants universitaires du Crous de Paris.



4 ▾

Informations pratiques

P56 **Calendrier universitaire**

P60 **Centres de Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

P62 **Acronymes utiles**

P64 **Contacts**

- > Maison Internationale
- > Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- > Numéros d'urgence

P65 **Check-lists récapitulatives**



Calendrier universitaire

1^{er} semestre 2024-2025

Lundi 16 septembre - samedi 26 octobre : enseignements
 Dimanche 27 octobre - dimanche 3 novembre : vacances de la Toussaint
 Lundi 4 novembre - samedi 21 décembre : enseignements
 Dimanche 22 décembre - dimanche 5 janvier : vacances de Noël
 Lundi 6 janvier - mercredi 22 janvier : examens 1^{er} semestre

2^e semestre 2024-2025

Lundi 27 janvier - samedi 22 février : enseignements
 Dimanche 23 février - dimanche 2 mars : vacances d'hiver
 Lundi 3 mars - samedi 12 avril : enseignements
 Dimanche 13 avril - lundi 21 avril : vacances de printemps
 Mardi 22 avril - lundi 5 mai : enseignements
 Lundi 12 mai - mardi 27 mai : examens 2^e semestre

10 juin 2025 : publication des résultats sur l'environnement numérique de travail

RATTRAPAGES

Lundi 16 juin - samedi 5 juillet : rattrapages examens 1^{er} et 2^e semestres

- Enseignements 
- Vacances et jours fériés 
- Examens 

Semestre 1

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
					3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Semestre 2

Janvier						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mai						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mars						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JOURS FÉRIÉS 2024-2025

- Vendredi 1^{er} novembre 2024 : Toussaint
- Lundi 11 novembre 2024 : Armistice 1918
- Mercredi 25 décembre 2024 : Noël
- Mercredi 1^{er} janvier 2025 : Jour de l'An
- Lundi 21 avril 2025 : Lundi de Pâques
- Jeudi 1^{er} mai 2025 : Fête du Travail
- Jeudi 8 mai 2025 : Victoire de 1945
- Jeudi 29 mai 2025 : Ascension
- Lundi 9 juin 2025 : Lundi de Pentecôte
- Lundi 14 juillet 2025 : Fête nationale
- Vendredi 15 août 2025 : Assomption

Centres de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

1 > **Campus Condorcet**
8, cours des Humanités
93300 Aubervilliers

2 > **Campus Jourdan**
48, boulevard Jourdan
75014 Paris

3 > **Campus Port-Royal**
Centre Lourcine
1, rue de la Glacière
75013 Paris

4 > **Campus Port-Royal**
Centre René-Cassin
17, rue Saint-Hippolyte
75013 Paris

5 > **Carré Colbert (INHA)**
2, rue Vivienne
75002 Paris

6 > **Centre Biopark**
8 bis, rue de la Croix Jarry
75013 Paris

7 > **Centre de Bourg-la-Reine**
16, boulevard Carnot
92340 Bourg-la-Reine

8 > **Centre Broca**
21, rue Broca
75005 Paris

9 > **Centre Censier**
13, rue Santeuil
75005 Paris

10 > **Centre Cujas**
2, rue Cujas
75005 Paris

11 > **Centre Malher**
9, rue Malher
75004 Paris

12 > **Centre Michelet**
3, rue Michelet
75006 Paris

13 > **Centre de Nogent-sur-Marne**
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94130 Nogent-sur-Marne

14 > **Centre Panthéon**
12, place du Panthéon
75005 Paris

15 > **Centre Pierre-Mendès-France**
90, rue de Tolbiac
75013 Paris

16 > **Centre rue d'Ulm**
1, rue d'Ulm
75005 Paris

17 > **Centre Saint-Charles**
47, rue des Bergers
75015 Paris

1

5

17

2

15

6

7

18 > **Centre Sorbonne**
17, rue de la Sorbonne
75005 Paris

19 > **Collège Sainte-Barbe**
4, rue Valette
75005 Paris

20 > **Éditions de la Sorbonne**
212, rue Saint-Jacques
75005 Paris

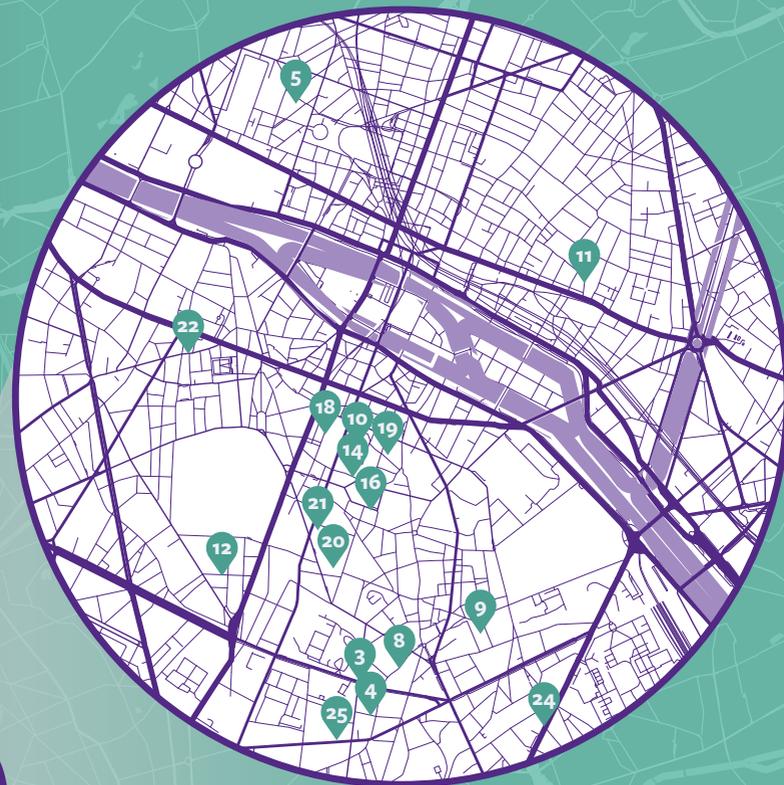
21 > **Institut de Géographie**
191, rue Saint-Jacques
75005 Paris

22 > **Maison de la Philosophie -
Marin Mersenne**
13, rue du Four
75006 Paris

23 > **Maison des Sciences
de l'Homme Mondes**
21, allée de l'université
92000 Nanterre

24 > **Maison des Sciences Économiques**
106-112, boulevard de l'Hôpital
75013 Paris

25 > **Maison internationale (direction
des Relations internationales)**
58, boulevard Arago
75013 Paris



Acronymes utiles

ANEF

Administration Numérique pour les Étrangers en France

APL

Aide Personnalisée au Logement

BU

Bibliothèque Universitaire

CAF

Caisse d'Allocations Familiales

CC

Contrôle Continu

CEAM

Carte Européenne d'Assurance Maladie

CM

Cours Magistral

CPAM

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CROUS

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

DAJI

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

DELF

Diplôme d'Études en Langue Française

DALF

Diplôme Approfondi de Langue Française

DDL

Département Des Langues

DEVE

Direction des Études et de la Vie Étudiante

DIREVAL

Direction de la Recherche et de la Valorisation

DRI

Direction des Relations Internationales

DU

Diplôme Universitaire

ECTS

European Credit Transfer and Accumulation System

ENT

Environnement Numérique de Travail

EPI

Espaces Pédagogiques Interactifs

ESN

Erasmus Student Network

FLE

Français Langue Étrangère

LMD

Licence Master Doctorat

PMF

Centre Pierre-Mendès-France

RATP

Régie Autonome des Transports Parisiens

RER

Réseau Express Régional

RIB

Relevé d'Identité Bancaire

RU

Restaurant Universitaire

SAMU

Service d'Aide Médicale Urgente

SCD

Service Commun de Documentation

SCUIO

Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation

SNCF

Société Nationale des Chemins de fer Français

SSE

Service de Santé Étudiante

TCF

Test de Connaissance de Français

TD

Travaux Dirigés

TP

Travaux Pratiques

TER

Train Express Régional

TGV

Train à Grande Vitesse

UE

Unité d'Enseignement

UEFAPS

Unité d'Enseignement de Formation aux Activités Physiques et Sportives

UFR

Unité de Formation et de Recherche

VLS-TS

Visa Long Séjour valant Titre de Séjour

Contacts

Maison internationale

ADRESSE

58 boulevard Arago
75013 Paris

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Consultez le site web international pour connaître les horaires d'ouverture de la Maison internationale et toutes les coordonnées de l'équipe de la direction des Relations internationales : p1ps.fr/DRI

Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Standard

01 44 07 80 00

Assistance inscriptions

+33 1 71 25 11 37
assistance.candidature@univ-paris1.fr

Pôle Vie étudiante

sve@univ-paris1.fr

NUMÉROS D'URGENCE

- > Numéro général d'urgence : 112
- > Samu : 15
- > Pompiers : 18
- > Police : 17
- > SOS Médecins : 36 24
- > Centre Antipoison : 01 40 05 48 48

Secrétariat

international-contact@univ-paris1.fr

Mobilité entrante en échange

incoming-exchange@univ-paris1.fr

Logement

international-housing@univ-paris1.fr

Accueil des étudiants internationaux

international-welcome@univ-paris1.fr

Mobilité entrante individuelle

incoming-fulldegree@univ-paris1.fr

Aides sociales

fsdie-social@univ-paris1.fr

Service de santé étudiante

sse@univ-paris1.fr

Relais handicap

handi@univ-paris1.fr

Check-lists récapitulatives

Avant votre arrivée

NE PAS OUBLIER :

- Une pièce d'identité (+ un acte de naissance, traduit en français, pour les étudiants en mobilité individuelle)
- Votre lettre d'admission à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- La photocopie de votre diplôme de fin d'études secondaires
- La photocopie de votre dernier diplôme obtenu (pour les étudiants en mobilité individuelle)
- Un document de votre banque comportant vos informations bancaires

À FAIRE :

- Faire votre demande de visa auprès des autorités consulaires de votre pays de résidence (pour les étudiants non-européens)
- Faire votre demande de carte européenne d'assurance maladie (pour les étudiants européens)
- Penser à prendre suffisamment d'espèces et/ou une carte bancaire pour vos premiers frais sur place
- Pour les étudiants en situation de handicap : penser à prendre vos documents médicaux traduits en français

À votre arrivée

- Valider votre visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) en ligne (pour les non-Européens)
- Ouvrir un compte bancaire
- Souscrire une assurance habitation dès que vous avez une adresse en France
- S'inscrire auprès de la CPAM (pour les étudiants qui ne possèdent pas de carte européenne d'assurance maladie)
- Obtenir votre attestation de responsabilité civile (auprès d'un assureur, d'une mutuelle ou d'une banque)
- Obtenir votre attestation d'acquittement ou d'exonération de la CVEC (pour les étudiants concernés)
- Procéder à votre inscription administrative, si vous ne l'avez pas déjà fait avant votre arrivée
- Activer votre ENT
- Prendre contact avec l'enseignant(e) délégué(e) de votre UFR ou institut pour modifier et/ou valider votre contrat pédagogique (pour les étudiants en programme d'échange)
- Procéder à votre inscription pédagogique



Direction des Relations internationales

58 boulevard Arago – 75013 Paris – France

international.pantheonsorbonne.fr